**Stage CFDT : Introduction au droit de la sécurité sociale**

**2 juin – 6 juin 2025**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lundi 2 juin** | **Mardi 3 juin** | **Mercredi 4 juin** | **Jeudi 5 juin** | **Vendredi 6 juin** |
| 9h  Accueil et présentation  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  La place du tribunal judiciaire dans l’organisation juridictionnelle | 9h  La fonction d’assesseur | 9h  L’accident du travail : prise en charge et indemnisation | 9 h  La maladie professionnelle : prise en charge et indemnisation | 9h  Intervention confédérale  11h  Restitution des synthèses |
| 14h  Suite du cours  Travaux de groupe  Les bases de la recherche juridique : maniement des codes et des bases de données | 14h  Le rôle de l’assesseur dans la procédure au sein du pôle social | 14h  Travaux de groupe  Les bases du raisonnement juridique : cas pratiques | 14h  Travaux de groupe  Cas pratiques sur les AT/MP | 14h  Bilan de la session  Fin du stage 15 h |
| 17h-17h30 : temps de préparation de synthèses par petits groupes | | | |  |

**PRESENTATION DE LA FORMATION**

**Public**: Cette formation s’adresse aux assesseurs salariés CFDT des pôles sociaux, priorité étant donnée à ceux qui n’ont pas pu bénéficier jusque-là d’une formation minimale pour occuper leur mandat. Tous les stagiaires sont assesseurs au moment de la formation et ont une petite expérience du mandat. La formation n’est pas destinée aux assesseurs fortement expérimentés.

**Objectifs**: Donner une formation juridique de base aux assesseurs de pôles sociaux afin qu’ils soient à même d’apporter une contribution active au jugement des affaires portées devant les pôles sociaux des TJ.

**Contenu de la formation** : la formation alterne savoirs théoriques et travaux pratiques. Elle portera sur les contenus suivants :

* **Compréhension de l’organisation juridictionnelle et droit du procès dans ses grandes lignes**. L’objectif est de donner aux assesseurs des repères de nature institutionnelle pour comprendre plus précisément quelle place ils occupent dans le contentieux général de la sécurité sociale et quels principes du procès s’imposent à eux. Ce sera l’occasion, par exemple de délimiter l’étendue de la compétence du pôle social ou d’évoquer les spécificités procédurales liées notamment à l’oralité de la procédure. L’intervention de magistrats du siège permettra d’aborder le sujet pratique de la distribution des rôles entre ce dernier et les assesseurs dans le cadre du procès. Une sociologue qui a travaillé sur la fonction d’assesseur aux côtés des magistrats professionnels exposera les conclusions de ses travaux et suscitera des échanges avec les stagiaires.
* **Régime de prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles :** Le but de ces deux cours est de délivrer aux participants une connaissance des règles de reconnaissance applicables aux accidents du travail comme aux maladies professionnelles. L’accent sera d’abord porté sur les critères de prise en charge d’un accident : soudaineté de l’événement, rapport causal avec l’activité professionnelle. Sera ensuite présenté la qualification de maladie professionnelle, en particulier l’articulation entre la prise en charge par « tableau » et « hors tableau ».
* **Exercices pratiques à visée méthodologique**. L’objectif est d’aider les stagiaires à se familiariser avec les ressources documentaires en droit et avec le raisonnement juridique. Tous les exemples seront pris en droit de la sécurité sociale. Les stagiaires seront ensuite invités à mettre en application les éléments théoriques abordés au cours de la semaine dans le cadre de petits cas pratiques où il leur sera demandé de rédiger une petite argumentation juridique.
* **Exercice de synthèse** : Ces synthèses consistent en des séquences quotidiennes d’appropriation des connaissances en autonomie. Les stagiaires sont organisés en groupes. Ces groupes se réunissent tous les après-midis de 17 h 00 à 17 h 30 pour un échange autour de 3 thèmes : 1) qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ? 2) quels sont les idées ou éléments qui me paraissent particulièrement importants à retenir ? 3) comment je pourrai mobiliser ce que j’ai appris dans l’exercice de mon mandat ? De petits diaporamas seront présentés vendredi devant l’ensemble du groupe.